



COORDINATION
communiste
NORD | PAS DE CALAIS

**Pour la reconstruction d'un parti
communiste révolutionnaire**

rassemblementcommuniste.fr coordcomm5962@rassemblementcommuniste.fr

**Nouveau pas dans la fascisation du pays:
le Sénat envisage la dissolution de l'UNEF,
et une certaine gauche regarde ailleurs !**

C'était bien le 1er avril, mais cela n'a rien d'un poisson: le Sénat a voté, sans aucune voix contre, un amendement interdisant des réunions en non-mixité et la dissolution des organisations qui les mettraient en œuvre. C'est un scandale politique.

Aujourd'hui, la bourgeoisie veut interdire aux victimes d'oppressions spécifiques le droit de s'auto-organiser pour mieux résister à l'oppression dont elles sont victimes. Mais d'abord, de quel droit s'ingère-telle dans le fonctionnement de nos organisations ? De quel droit nous impose-t-elle nos modalités de lutte?

L'auto-organisation des travailleurs et de l'ensemble des opprimés est un mode de fonctionnement historique du mouvement ouvrier pour organiser la défense de ses propres intérêts. Cette forme d'organisation a toujours effrayé la classe sociale dominante qui a tenté, notamment par la loi Le Chapelier de le leur interdire au XIXème siècle. Accepter cet amendement, c'est remettre en cause notre histoire de luttes pour la construction d'organisations ouvrières qui défendent nos seuls intérêts.

Accepter un tel amendement, c'est aussi ouvrir la porte à une attaque de masse contre l'ensemble du mouvement progressiste.

Accepter la dissolution de l'UNEF, c'est accepter de mettre sur le même plan Génération Identitaire et ses méthodes violentes et fascistes et un syndicat étudiant historique. Jusqu'alors, la dissolution devait être le fait de troubles à l'ordre public. Aujourd'hui, le gouvernement et le Sénat qui fait de la surenchère vont chercher le moindre prétexte dans les modes d'organisation et, demain, dans les revendications. Cet amendement, ajouté à la loi sur les séparatismes aux relents islamophobes assumés, vise à empêcher les exploités de s'auto-organiser au nom d'illusoires " principes républicains", notion fourre-tout dans laquelle même le RN trouve ses petits .

Quelle est la prochaine étape? La dissolution des organisations issues de l'immigration ? La dissolution des syndicats qui défendent les intérêts matériels et moraux des travailleurs? La dissolution des organisations communistes comme dans nombre de pays européens déjà? Avec un tel amendement, c'est l'ensemble des organisations progressistes et démocratiques qui sont sur la sellette. Elle va renforcer la criminalisation des actes de résistance contre les attaques ultra-libérales de la bourgeoisie . Elle conforte la criminalisation du communisme impulsée par l'Union Européenne.

La Coordination Communiste 59/62 dénonce cet amendement qui est une porte ouverte à la dissolution de toute organisation s'opposant à la politique liberticide et capitaliste du gouvernement. C'est une brique de plus posée sur la voie de la fascisation. Elle affirme sa solidarité avec l'UNEF et s'oppose catégoriquement à cet amendement porté par des sénateurs dont la vision nauséabonde n'honore pas la démocratie qu'ils sont censés protéger. Elle appelle les organisations de gauche à ouvertement clarifier leur position et critiquer leurs sénateurs qui se sont laissés aller à voter ou s'abstenir devant un tel amendement.

rassemblementcommuniste.fr